

RESCRIT ABUS DE DROIT

Demande d'avis relative à la mise en œuvre de la garantie prévue par l'article L 64 B du Livre des Procédures Fiscales

Rappel :

Pour que le rescrit soit valable, votre demande doit être faite par écrit et doit impérativement respecter les conditions suivantes :

- elle doit concerner la portée d'un contrat ou d'une convention susceptible d'être remis en cause sur le terrain de l'abus de droit ;
- elle doit être préalable à la conclusion du contrat ou de la convention ;
- elle doit comporter tous les éléments utiles pour apprécier la portée véritable de l'opération envisagée.

1 – DEMANDEUR(S)

1.1. Personne physique

- Nom et prénom :
- Adresse :
- Téléphone :

1.2. Personne morale

- Dénomination :
 - Forme juridique :
 - Adresse du siège social et des établissements :
- Fournir un extrait Kbis et la photocopie des statuts et des 3 derniers bilans.

2 – OPERATION ENVISAGEE

2.1. Exposé clair, complet et sincère des opérations :

2.2. Motifs de l'opération :

2.3. Calendrier estimatif :

2.4. Enjeux financiers :

2.5. Analyse fiscale de l'opération :

Cette analyse doit indiquer les dispositifs et impositions qui pourraient être appliqués après mise en œuvre de la procédure de l'abus de droit fiscal

3 – PARTIES A L'OPERATION

3.1. Désignation exacte (nom ou raison sociale, adresse) de toutes les parties à l'opération :

3.2. Description des liens déjà existants entre ces parties :

4 - PROJETS D'ACTES, CONTRATS ET CONVENTIONS

4.1. Production d'une copie de tous les projets de documents nécessaires à l'opération :

Pour que l'administration soit engagée par la réponse qu'elle vous fournira, il faut que votre demande soit formulée de bonne foi et de manière à ce que l'administration dispose de tous les éléments qui caractérisent l'opération.

Le délai de six mois ne commence à courir qu'à compter du dépôt d'une demande complète auprès de l'autorité compétente

A....., le.....

Certifié exact, conforme et sincère

Signature et qualité du signataire.

Sources :

- BOFiP-Impôts-BOI-SJ-RES-10-20-20-80
- BOFiP-Impôts-BOI-LETTRE-000133